
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Réunion ordinaire du 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le HUIT du mois de DECEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal du décès de M. Jacques METREAU et de son remplacement par le suivant de liste : M. Damien GADREAU

Le nombre de conseillers en exercice est maintenu à 22 membres.

16 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BERTRAND David, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GADREAU Damien, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine, ROCHER Lucette.

02 Votants par procuration :

Mme Frédérique DAMBRINE donné procuration à Mme BRAUD Françoise

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

04 Excusés : FAURE Sébastien, DERBORD William, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette

M Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025

Date de publication : le jeudi 11 décembre 2025

FONCTION PUBLIQUE - 4.1 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ADHESION DE LA COMMUNE D'AIRVAULT A LA PRESTATION DE PILOTAGE DES CONVENTIONS DE PREVOYANCE ET DE SANTE DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES

DEL.2025-087

Monsieur le Maire expose :

Le CDG79 a pour mission générale de passer une convention de participation pour la couverture en protection sociale sur les risques Prévoyance et Santé.

Cette démarche associe les employeurs territoriaux du département des Deux-Sèvres qui souhaitent permettre l'accès aux couvertures en prévoyance et/ou en santé, ainsi qu'aux services annexes proposés, à leurs agents.

- *Vu le code général de la fonction publique ;*
- *Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;*
- *Vu la délibération n°2025-2 du Conseil d'administration du CDG79 en date du 7 juillet 2025 attribuant la convention de participation en prévoyance à effet au 1^{er} janvier 2026 au groupement MNT – RELYENS ;*
- *Vu la délibération n°2025-3 du Conseil d'administration du CDG79 en date du 7 juillet 2025 attribuant la convention de participation en santé à effet au 1^{er} janvier 2026 au groupement MNT – RELYENS ;*
- *Vu la délibération n°2025-4 du Conseil d'administration du CDG79 en date du 7 juillet 2025 adoptant une tarification pour l'adhésion aux contrats collectifs.*
- *Vu les délibérations 2025- xx et 2025-xx du Conseil municipal de la Commune d'Airvault portant adhésion à l'assurance Prévoyance et à l'assurance Santé, au bénéfice de ses agents,*

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a validé l'adhésion de la Commune aux conventions de participation pour les risques « Santé » et « Prévoyance » souscrites par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Dans le cadre du pilotage de cette opération, le Centre de Gestion, assure les missions suivantes :

- Mise en concurrence pour la mise en place de deux conventions de participation en prévoyance et en santé ;
- Organisation et animation de réunions d'information, de webinaires ou permanences ;
- Gestion, pilotage et suivi de l'exécution des conventions de participation ;
- Accompagnement des employeurs lors des campagnes d'adhésion des agents ;
- Assistance et conseil auprès des employeurs dans le cadre du respect des conditions contractuelles d'exécution ;
- Etude des résultats et des conditions d'évolution tarifaires – négociations éventuelles ;
- Appui spécifique pour le suivi de dossiers complexes ;
- Mise en valeur des services annexes et facilitation de leur promotion ;
- Veille en rapport avec les évolutions réglementaires relatives à la Protection Sociale Complémentaire
- Mise en perspective d'une alternative en cas de résiliation de la convention de participation.

Le service mis en œuvre par le CDG79 au bénéfice de l'employeur et de ses agents, donne lieu à une contribution financière à verser par l'employeur au CDG79 au titre exclusif de l'année d'adhésion, définie en fonction du nombre d'agents.

Ainsi la contribution financière demandée au CCAS pour l'adhésion aux deux risques (prévoyance et santé) est fixée à 650 € (Collectivité de 50 à 99 agents)

Une convention fixe les modalités de ce partenariat.

✓ **Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal :**

- **D'adhérer à la convention de pilotage des conventions de participation en prévoyance et en Santé**, conclues entre le Centre de gestion 79 et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à effet au 1^{er} janvier 2026
- **De valider la contribution financière à verser au Centre de Gestion 79 d'un montant de 650 €**. Le paiement de cette participation aura lieu en une seule fois, à l'adhésion de la collectivité
- **De l'autoriser, ou le 1^{er} adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention d'adhésion**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**, et notamment les crédits nécessaires au versement de la contribution financière au CDG79

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour extrait certifié conforme, le 11 décembre 2025

Jacky JOZEAU,
Secrétaire de séance,

Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251211-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-12-2025

Publication le : 11-12-2025



Le Maire,

Olivier FOUILLET